Pêches et Océans Canada
Fisheries and Oceans Canada

Sciences des écosystèmes et des océans
Ecosystems and Oceans Science

Secrétariat canadien de consultation scientifique (SCCS)

Compte rendu 2020/012

Région de la capitale nationale

Compte rendu de l'examen national par les pairs portant sur l'élaboration d'un cadre visant à soutenir les décisions liées à l'autorisation des relevés scientifiques avec des engins entrant en contact avec le fond dans des zones benthiques protégées ayant des objectifs de conservation définis

Du 16 au 18 janvier 2018
Ottawa, Ontario

Co-présidents : Gérald Chaput et Lisa Setterington
Rapporteure : Caroline Longtin

Pêches et Océans Canada
200, rue Kent
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

Juillet 2020

Avant-propos

Le présent compte rendu a pour but de consigner les principales activités et discussions qui ont eu lieu au cours de la réunion. Il peut contenir des recommandations sur les recherches à effectuer, des incertitudes et les justifications des décisions prises pendant la réunion. Le compte rendu peut aussi faire l'état de données, d'analyses ou d'interprétations passées en revue et rejetées pour des raisons scientifiques, en donnant la raison du rejet. Bien que les interprétations et les opinions contenues dans le présent rapport puissent être inexactes ou propres à induire en erreur, elles sont quand même reproduites aussi fidèlement que possible afin de refléter les échanges tenus au cours de la réunion. Ainsi, aucune partie de ce rapport ne doit être considérée en tant que reflet des conclusions de la réunion, à moins d'une indication précise en ce sens. De plus, un examen ultérieur de la question pourrait entraîner des changements aux conclusions, notamment si des renseignements supplémentaires pertinents, non disponibles au moment de la réunion, sont fournis par la suite. Finalement, dans les rares cas où des opinions divergentes sont exprimées officiellement, celles-ci sont également consignées dans les annexes du compte rendu.

Publié par :

Pêches et Océans Canada
Secrétariat canadien de consultation scientifique
200, rue Kent
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/
csas-sccs@dfo-mpo.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2020
ISSN 2292-4264

La présente publication doit être citée comme suit :

MPO. 2020. Compte rendu de l'examen national par les pairs portant sur l'élaboration d'un cadre visant à soutenir les décisions liées à l'autorisation des relevés scientifiques avec des engins entrant en contact avec le fond dans des zones benthiques protégées ayant des objectifs de conservation définis; du 16 au 18 janvier 2018. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Compte rendu 2020/012.

Also available in English:

DFO. 2020. Proceedings of the National Peer Review for a Framework to Support Decisions on Authorizing Scientific Surveys with Bottom Contact Gears in Protected Areas with Defined Benthic Conservation Objectives; January 16-18, 2018. DFO Can. Sci. Advis. Sec. Proceed. Ser. 2020/012.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE iv

INTRODUCTION 1

DÉROULEMENT DE LA RÉUNION 1

PRÉSENTATION DU DOCUMENT DE TRAVAIL ET DISCUSSIONS 2

POINT 1 DU MANDAT. ÉLABORATION DES DESCRIPTEURS DES CARACTÉRISTIQUES DES COMPOSANTES BENTHIQUES IMPORTANTES QUI SONT VULNÉRABLES AUX ENGINS ENTRANT EN CONTACT AVEC LE FOND ET AUX FACTEURS CONTEXTUELS PERTINENTS (TYPE D'HABITAT, ENGINS, ETC.). 2

Points de discussion 2

POINT 2 DU MANDAT. CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉCHELLE ET DE LA PORTÉE DES RÉPERCUSSIONS DE L'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE, NOTAMMENT LES RÉPERCUSSIONS LIÉES À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE CONSERVATION ET AUX MESURES D'ATTÉNUATION 3

Points de discussion 3

POINT 3 DU MANDAT. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES CONSÉQUENCES DE L'EXCLUSION OU DE LA MODIFICATION DES PROTOCOLES DE RELEVÉ 4

Points de discussion 4

POINT 4 DU MANDAT. DIRECTIVES RELATIVES À L'APPLICATION DU CADRE DANS DES CAS PARTICULIERS 5

Points de discussion 5

ÉLABORATION DU CADRE 5

FINALISATION DU PROCESSUS DE CONSULTATION SCIENTIFIQUE 5

ANNEXES 7

SOMMAIRE

Un processus national de consultation scientifique a eu lieu du 16 au 18 janvier 2018 à Ottawa (Ontario). La réunion visait à élaborer un cadre visant à soutenir les décisions liées à l'autorisation des relevés scientifiques avec des engins de fond dans des zones benthiques protégées ayant des objectifs de conservation définis. La décision d'autoriser ou non les relevés scientifiques avec des engins entrant en contact avec le fond dans les zones benthiques protégées et sensibles relève de Gestion des océans du MPO et de Gestion des ressources halieutiques du MPO. Afin d'appuyer le processus de prise de décisions, le Secteur des sciences du MPO a élaboré un cadre national comprenant un ensemble de critères d'évaluation définis qui peut s'appliquer systématiquement partout au Canada.

Le processus de consultation était appuyé par un document de travail et des présentations subséquentes par les chercheurs du Secteur des sciences de Pêches et Océans Canada et par Gestion des océans. Au total, 32 personnes issues du milieu universitaire, de l'industrie, d'organisations non gouvernementales et du personnel des six régions administratives du MPO ont participé à ce processus de consultation.

Le présent compte rendu résume les discussions et le processus de cette réunion d'examen par les pairs. L'avis et le document de recherche découlant de cette réunion ont été affichés sur le site Web du Secrétariat canadien de consultation scientifique du MPO.

INTRODUCTION

La Division de la gestion des océans de Pêches et Océans (MPO) a demandé une réunion d'examen national par les pairs du Secrétariat canadien de consultation scientifique (SCCS) afin de fournir un avis sur les conditions selon lesquelles les relevés scientifiques avec des engins de fond peuvent être autorisés aux fins d'échantillonnage dans des zones benthiques protégées aux objectifs de conservation définis. La décision d'autoriser ou non les relevés scientifiques de fond dans les zones benthiques protégées et sensibles relève de la Division de la gestion des océans du MPO. Pour appuyer le processus de prise de décisions, le Secteur des sciences du MPO a proposé d'élaborer un cadre national qui peut servir à évaluer les répercussions des relevés scientifiques dans les zones de protection marine et les zones benthiques vulnérables en fonction de la valeur de l'ensemble des informations sur l'écosystème obtenues par les relevés scientifiques.

Le mandat du présent examen scientifique (annexe II) a été élaboré en réponse à cette demande d'avis émanant de la Division de la gestion des océans du MPO. Un document de travail intitulé « Cadre visant à soutenir les décisions liées à l'autorisation des relevés scientifiques avec des engins scientifiques entrant en contact avec le fond dans des zones benthiques protégées ayant des objectifs de conservation définis » (distribué le 9 janvier 2018) et une étude de cas intitulée *Étude de cas : la merluche blanche, la morue de l'Atlantique et la raie épineuse dans les zones d'agrégation et de conservation des pennatules dans le sud du golfe du Saint-Laurent* (distribuée le 12 janvier 2018) ont été remis aux participants et ont constitué le fondement de l'examen par les pairs et de l'avis scientifique ultérieur distribué aux participants à la réunion.

Peu après (11 janvier 2018) la distribution du document de travail, des sections de ce dernier ont été attribuées aux participants à la réunion afin qu'ils effectuent un examen ciblé. Lors de la réunion de l'examen par les pairs, pour chaque point à l'ordre du jour, les participants s'étant fait attribuer les sections du document de travail à l'examen étaient appelés à faire part de leurs commentaires. Ensuite, les autres participants posaient des questions et formulaient des commentaires. Afin d'aider à la révision du document de travail, on a demandé aux examinateurs de faire parvenir leurs commentaires par écrit aux coprésidents et à l'auteur principal du document de travail.

DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

La réunion est coprésidée par Gérald Chaput (Direction des sciences du MPO, région du Golfe) et Lisa Setterington (Direction des sciences du MPO, Ottawa). Ils président à tour de rôle à différents moments de la réunion.

Après la présentation des présidents, il est rappelé aux participants que le mandat concerne le programme de gestion des océans et le programme de gestion des pêches.

S'en suit une discussion visant à déterminer de quelle façon le cadre serait utilisé et s'il serait utilisé à des fins scientifiques ou de gestion. Ce cadre est un outil destiné à être utilisé par les Sciences pour évaluer les répercussions des relevés scientifiques dans des zones protégées précises. Les renseignements obtenus seront ensuite transmis à la Gestion, qui les utilisera au moment de prendre des décisions en ce qui concerne la délivrance des permis.

Les participants discutent des programmes de surveillance actuels des zones fermées ou des zones de protection marine, à savoir si elles feraient l'objet d'une évaluation au moyen du nouveau cadre. Il est convenu que le cadre pourrait être utilisé, mais qu'il n'est peut-être pas

suffisant en soi dans ce contexte. Il est également important de noter que le cadre est censé s'appliquer à tous les relevés scientifiques, et non seulement à ceux proposés par le MPO.

PRÉSENTATION DU DOCUMENT DE TRAVAIL ET DISCUSSIONS

La réunion débute avec une présentation globale par Paul Macnab (Gestion des océans du MPO, région des Maritimes) des politiques, de la législation en matière de conservation, des autorités de délivrance des permis et des cadres d'évaluation liés aux programmes de gestion des océans et de gestion des pêches relativement aux zones de protection et aux refuges marins. La présentation porte notamment sur les éléments de la deuxième section du document de travail. Il est souligné que l'échantillonnage scientifique est autorisé par certaines lois, et que l'autorité de procéder à un échantillonnage dans des zones fermées pourrait nécessiter un cadre pour appuyer le processus de prise de décisions concernant l'autorisation, ce qui explique l'objectif de cette réunion, à savoir l'élaboration d'un cadre pour appuyer la prise de décisions. Il est suggéré que le texte de cette section soit un résumé des politiques, des lois et des règlements, et que l'on évite de donner des détails qui pourraient contredire la politique officielle et les documents d'application de la réglementation.

POINT 1 DU MANDAT. ÉLABORATION DES DESCRIPTEURS DES CARACTÉRISTIQUES DES COMPOSANTES BENTHIQUES IMPORTANTES QUI SONT VULNÉRABLES AUX ENGINS ENTRANT EN CONTACT AVEC LE FOND ET AUX FACTEURS CONTEXTUELS PERTINENTS (TYPE D'HABITAT, ENGINS, ETC.).

Ce point du mandat est abordé à la section 3 du document de travail. Hugues Benoit (chercheur scientifique, Direction des sciences, région du Québec) présente un résumé.

Points de discussion

Les objectifs de conservation de la zone fermée doivent se rapporter aux composantes benthiques importantes qui sont vulnérables aux engins de fond pour qu'ils puissent être évalués selon le cadre proposé. Le cadre se restreint aux organismes benthiques et sessiles et aux habitats biogènes (p. ex., coraux, éponges, cheminées hydrothermales) et exclut les espèces mobiles vivant au fond (p. ex., poisson de fond).

La sensibilité et le potentiel de rétablissement sont d'importantes considérations lorsqu'il s'agit de déterminer la vulnérabilité des composantes benthiques. Ce sont les organismes fragiles, sessiles, érigés et émergents qui présentent la plus grande sensibilité. Le chalutage peut provoquer la mort des composants benthiques vulnérables, ou leur causer des blessures pouvant entraîner une infection. Les chaluts peuvent également propager des agents pathogènes dans les zones de relevé.

Le potentiel de rétablissement des composantes benthiques peut être estimé en utilisant les caractéristiques des composantes benthiques comme valeur approximative du potentiel de rétablissement. Il peut être influencé par la longévité des individus ou des habitats (de une à des dizaines d'années contre des centaines à des milliers d'années); le potentiel de recrutement, y compris les distances de dispersion larvaire et la connectivité des populations; l'âge de la maturité; et le temps nécessaire pour que le substrat permette la colonisation à la suite des répercussions. À titre d'exemple, un rétablissement faible peut être associé à une grande longévité ou à un potentiel de recrutement faible. Les participants conviennent que le rétablissement désigne l'état des composantes benthiques avant les dommages récents, de sorte que l'habitat est similaire aux sites voisins n'ayant pas été touchés par le relevé, et non le retour à l'état originel.

Il est convenu également que le rétablissement devrait être évalué au niveau des communautés, et il est suggéré que les espèces les plus longévives servent d'indicateurs du rétablissement de la communauté benthique. Les participants mentionnent également que l'on doit tenir compte des effets cumulatifs dans la durée du rétablissement si les relevés ont lieu plus fréquemment que le taux auquel le rétablissement peut se produire.

POINT 2 DU MANDAT. CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉCHELLE ET DE LA PORTÉE DES RÉPERCUSSIONS DE L'ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE, NOTAMMENT LES RÉPERCUSSIONS LIÉES À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE CONSERVATION ET AUX MESURES D'ATTÉNUATION

Ce point du mandat est abordé dans les sections 4 et 5 du document de travail. Hugues Benoit (chercheur scientifique, Direction des sciences, région du Québec) présente un résumé de ces sections. Les relevés examinés comprennent les relevés actuels qui sont en cours, qui ont lieu de façon systématique et qui utilisent des engins de fond, ce qui exclut donc les relevés qui n'entrent pas substantiellement en contact avec le fond dans leur mode opérationnel normal (p. ex. relevés aériens, acoustiques, en plongée et au chalut pélagique). Actuellement, 57 relevés de recherche de fond ont lieu régulièrement dans les eaux côtières, de la plate-forme et du talus au large du Canada.

Points de discussion

Afin de déterminer l'échelle et la portée des répercussions sur les composantes benthiques, la proportion de la zone fermée chevauchant le relevé de recherche doit être calculée. La question de l'échelle doit aussi être considérée. L'échelle des répercussions tient compte de la zone géographique touchée par le relevé relativement à la distribution des espèces. Par exemple, si certaines zones de recherche sont petites, mais que la distribution de l'espèce n'y est que de quelques km^2, les répercussions sur l'habitat benthique touché seront considérables.

Les effets cumulatifs causés par de multiples relevés au chalut à l'intérieur de la même zone géographique et au cours de la même année devraient être pris en compte dans leur ensemble, afin de déterminer lesquels sont permis en fonction des risques acceptables.

Les participants soulèvent la question des zones non étudiées et des relevés manqués. Certaines zones ne sont pas chalutées parce que l'engin de relevé a été détruit lors de relevés précédents ou parce que le terrain n'est pas propice au chalutage (p. ex. pentes abruptes). Certaines zones sont chalutées à plusieurs reprises pour réussir à obtenir un relevé; on mentionne toutefois que certaines régions ne permettent pas plus d'une tentative de remorquage dans une ZPM. Parfois, les données sont rejetées en raison de la collecte d'un volume élevé de coraux et d'éponges qui ne peuvent pas être transportés, ce qui entraîne des relevés manqués. Les participants suggèrent de fixer un plafond pour les efforts déployés autorisés afin de réussir un relevé. Les participants suggèrent aussi de cartographier les « zones aveugles » (c.-à-d. les zones aux relevés manqués) pour déterminer la portion d'une zone fermée n'ayant pas fait l'objet d'un relevé.

Afin de réduire les répercussions au minimum, les participants suggèrent d'utiliser d'abord une approche d'échantillonnage préventive dans les nouvelles zones, notamment en ayant recours à des méthodes de relevé non destructives (p. ex., caméra sous-marine).

POINT 3 DU MANDAT. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES CONSÉQUENCES DE L'EXCLUSION OU DE LA MODIFICATION DES PROTOCOLES DE RELEVÉ

Ce point du mandat est abordé dans les sections 4 et 7 du document de travail. Hugues Benoit (chercheur scientifique, Direction des sciences, région du Québec) présente un résumé de ces sections.

Points de discussion

Les participants suggèrent les solutions suivantes pour remplacer les relevés au chalut dans les zones fermées : changer le lieu du relevé, utiliser des méthodes d'observation, changer le type d'engin ou limiter les activités de relevé dans les zones fermées.

Le déplacement des sites de relevé à l'extérieur des zones fermées éliminera les risques de dommages aux composantes benthiques dus au chalut; cependant, il pourrait y avoir un effet sur les données de l'évaluation des stocks si les relevés sont exclus des zones fermées. Il peut y avoir quelques options envisageables pour d'autres sites de collecte de données dans le cas de certaines espèces dont la répartition représente un chevauchement géographique important avec les zones fermées (p. ex. merluche blanche). Il peut arriver également que les sites de relevé ne puissent pas être déplacés, comme dans le cas des zones visées par des relevés internationaux conjoints, où la modification de la taille et de l'emplacement du relevé n'est pas permise (p. ex. Grands Bancs).

Des méthodes d'observation (p. ex., caméras sous-marines tractées, plongeurs, véhicules sous-marins téléguidés, etc.) ont été suggérées comme solutions de rechange aux relevés au chalut. Les méthodes observationnelles sont de bonnes solutions de rechange pour les ZPM d'eau peu profonde et côtières, et elles sont utiles dans les zones pour lesquelles on dispose de peu de données et où la prudence est de rigueur en raison du manque de connaissances. On mentionne que les méthodes fondées sur l'observation peuvent être une solution adéquate pour l'échantillonnage de l'épifaune benthique, mais qu'elles sont moins utiles pour l'échantillonnage des poissons pélagiques et des espèces vivant dans les sédiments; par conséquent, les méthodes visuelles ne constituent peut-être pas la meilleure solution pour les relevés plurispécifiques. La modélisation spatiale et temporelle peut également être utilisée pour estimer l'abondance et la répartition des espèces, y compris leur déplacement. Bien qu'il existe des solutions de rechange, certaines données ne peuvent être obtenues fidèlement que par des relevés au chalut, notamment les données relatives à la répartition selon l'âge et les données sur le cycle biologique.

L'effort de relevé dans les zones fermées pourrait être réduit en restreignant le nombre de traits de chalut permis dans une zone fermée. On pourrait aussi changer le type d'engin ou les méthodes dans une zone fermée pour atténuer les répercussions sur les composantes benthiques, tout en utilisant les engins ou les méthodes standards à l'extérieur de la zone fermée. Toutefois, la modification des modèles et des protocoles implique de normaliser ou de calibrer les indices d'abondance lorsque l'on change le type d'engin ou la méthode de relevé; il s'agit là d'une importante considération. Une calibration adéquate est nécessaire à la poursuite de la collecte de données d'une série chronologique.

Les participants conviennent que l'objectif du relevé devrait être pris en compte dans l'élaboration du cadre. À titre d'exemple, un relevé scientifique du MPO visant à évaluer les objectifs en matière de conservation devrait faire l'objet d'une considération particulière.

Les participants soulèvent la question d'une surveillance accrue des ZPM et des autres mesures; il pourrait être impossible d'exclure les relevés scientifiques de toutes les zones

fermées sans compromettre l'évaluation des stocks et les connaissances liées à la surveillance des écosystèmes.

POINT 4 DU MANDAT. DIRECTIVES RELATIVES À L'APPLICATION DU CADRE DANS DES CAS PARTICULIERS

La discussion porte sur le document de l'étude de cas distribué avant la réunion. Hugues Benoit (chercheur scientifique, Direction des sciences, région du Québec) présente un résumé de ces sections.

Points de discussion

Le cadre élaboré vise à fournir aux gestionnaires l'information recueillie par le Secteur des sciences afin d'éclairer leur prise de décisions. Le cadre est conçu pour être utilisé à des fins d'information; il ne se veut pas un cadre décisionnel. Afin de prendre les décisions les plus éclairées possible, les gestionnaires de tous les programmes (p. ex. Gestion des océans, Gestion des ressources halieutiques) susceptibles d'être touchés par la décision doivent tenir compte de tous les relevés scientifiques (MPO et promoteurs externes) proposés dans une zone pour en étudier leurs effets cumulatifs avant de prendre une décision de gestion.

Il est suggéré que les relevés actuels annuels ne soient pas évalués chaque année; cependant, les scientifiques devraient soumettre à nouveau ou modifier leurs propositions lorsqu'ils suggèrent de modifier les sites d'échantillonnage. Un examen ultérieur est requis afin de déterminer pendant combien de temps un relevé annuel serait approuvé et de préciser quels changements devront être soumis à nouveau ou nécessiteront des modifications à la proposition.

En ce qui concerne les relevés proposés dans des zones nouvelles, inconnues ou pauvres en données, il faut appliquer une approche de précaution quant à l'échantillonnage. On suggère également que les promoteurs envisagent l'utilisation d'autres engins avant de proposer une méthode de relevé destructrice sur tout site, et démontrent pourquoi l'utilisation d'une méthode de relevé destructrice est nécessaire.

ÉLABORATION DU CADRE

Le co-président a préparé une ébauche de l'information qui serait exigée du Secteur des sciences du MPO pour que la direction puisse envisager l'autorisation des relevés dans des zones de protection. L'ébauche est présentée dans l'après-midi de la deuxième journée. En s'inspirant des discussions, des révisions sont effectuées, des sections sont ajoutées et une deuxième ébauche est réalisée aux fins d'examen par les participants au cours de la troisième journée.

Au cours de la matinée du troisième jour de la réunion, la deuxième ébauche du cadre d'information est examinée par tous les participants, et des modifications sont apportées à ses éléments. Les participants conviennent que l'ébauche du cadre représente les éléments d'information essentiels qui seraient exigés du Secteur des sciences par la direction aux fins de leur processus décisionnel.

FINALISATION DU PROCESSUS DE CONSULTATION SCIENTIFIQUE

Au cours de l'après-midi de la troisième journée, la structure de l'avis scientifique, les éléments énumérés par points pour les sections de l'avis et un résumé en points centrés des conclusions sont revus et acceptés par les participants à la réunion.

Avant la fin de la réunion, les co-présidents fixent les délais pour finaliser le processus d'examen par les pairs. Le processus et l'échéancier qui ont abouti à la finalisation de l'avis scientifique sont résumés ci-dessous.

1. 30 janvier 2018 : l'ébauche de l'avis est envoyée par les co-présidents à l'équipe centrale du Secteur des sciences aux fins de finalisation.
2. 9 février 2018 : une téléconférence WEBEX a lieu avec l'équipe principale des sciences et les co-présidents pour achever l'ébauche du rapport avant sa distribution aux participants à la réunion.
3. 13 février 2018 : la version provisoire de l'avis scientifique est distribuée aux participants à la réunion aux fins d'examen; on demande d'envoyer les commentaires et les modifications avant le 27 février 2018.
4. 27 février 2018 : huit participants ont formulé des commentaires et apporté des modifications.
5. 19 mars 2018 : les modifications sont apportées à l'avis scientifique et approuvées par les co-présidents.
6. 1er juin 2018 : l'avis scientifique est approuvé par le Secteur des sciences du MPO.
7. 22 août 2018 : l'avis scientifique (dans les deux langues officielles) est publié sur le site Web du SCCS.

Les révisions au document de travail sont terminées et approuvées par les co-présidents, et le document de recherche sera publié sur le site Web du SCCS.

En raison de la finalisation tardive de ce compte rendu, le contenu reflète le résumé préparé par les rapporteures (Caroline Longtin et Venitia Joseph), qui a ultérieurement été revu et révisé beaucoup plus tard, uniquement par les co-présidents.

ANNEXES

ANNEXE I. LISTE DES PARTICIPANTS DE LA RÉUNION

Nom	Organisme
Lisa Setterington (co-présidente)	Direction des sciences du MPO, région de la capitale nationale
Gérald Chaput (co-président)	Direction des sciences du MPO, région du Golfe
Jacinthe Amyot	Gestion des océans du MPO, région du Pacifique
Sean Anderson	Direction des sciences du MPO, région du Pacifique
Hugues Benoît	Direction des sciences du MPO, région du Québec
Don Clark	Direction des sciences du MPO, région des Maritimes
Anya Dunham	Direction des sciences du MPO, région du Pacifique
Nick Duprey	Direction des sciences du MPO, région de la capitale nationale
Evan Edinger	Université Memorial
Geneviève Faille	Direction des sciences du MPO, région du Québec
Susanna Fuller	Centre d'action écologique
Diana Gonzalez Troncoso	Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO), Espagne
Béatrice Hiltz	Gestion des ressources halieutiques du MPO, région du Centre et de l'Arctique
Venitia Joseph	Direction des sciences du MPO, région du Golfe
Ellen Kenchington	Direction des sciences du MPO, région des Maritimes
Mariano Koen-Alonso	Direction des sciences du MPO, région de Terre-Neuve
Caroline Longtin	Direction des sciences du MPO, région de la capitale nationale
Paul Macnab	Gestion des océans du MPO, région des Maritimes
Andrew Majewski	Direction des sciences du MPO, région du Centre et de l'Arctique
Émilie-Pier Maldemay	Gestion des océans du MPO, région de la capitale nationale
Amy Mar	Gestion des ressources halieutiques du MPO, région du Pacifique
Denise Méthé	Direction des sciences du MPO, région du Golfe
Andrea Morden	Gestion des ressources halieutiques du MPO, région du Québec
Liisa Peramaki	Direction des sciences du MPO, région de la capitale nationale
Monik Richard	Gestion des océans du MPO, région du Golfe
Rick Rideout	Direction des sciences du MPO, région de Terre-Neuve
Jason Simms	Gestion des ressources halieutiques du MPO, région de Terre-Neuve
Stephen Snow	Gestion des océans du MPO, région de Terre-Neuve
Doug Swain	Direction des sciences du MPO, région du Golfe
Kris Vascotto	Conseil des allocations aux entreprises d'exploitation du poisson de fond (GEAC)
Wojciech Walkusz	Direction des sciences du MPO, région du Centre et de l'Arctique
Vonda Wareham	Direction des sciences du MPO, région de Terre-Neuve

ANNEXE II. CADRE DE RÉFÉRENCE

Cadre pour soutenir les décisions liées à l'autorisation de relevés scientifiques avec des engins en contact avec le fond dans des zones protégées ayant des objectifs de conservation définies pour des composantes benthiques

Examen national par les pairs

Du 16 au 18 janvier 2018
Ottawa, Canada

Présidents : Lisa Setterington et Gérald Chaput

Contexte

Le gouvernement du Canada s'est engagé et a réussi à faire passer la part liée à ses zones marines et côtières protégées à 5 % pour 2017, en bonne voie de réaliser l'objectif de 10 % qu'il s'était donné d'ici 2020, nécessaire à l'atteinte de l'objectif 11 d'Aichi pour la biodiversité convenu. Pour atteindre cet objectif, des réseaux de zones marines protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone sont mis en place. Bon nombre de ces zones protégées comportent des composantes benthiques valorisées dont les objectifs de conservation sont bien définis. Les fermetures de zones benthiques vulnérables, telles que les zones de conservation des coraux et d'éponges, font partie des autres mesures de conservation efficaces par zone qui sont envisagées. L'élaboration des zones de conservation des coraux et d'éponges a pour but de faciliter la conservation et la protection des communautés de coraux et d'éponges d'eau froide et de leurs habitats.

Un certain nombre de zones marines protégées et de frontières de fermetures de zones benthiques vulnérables existantes et proposées chevauchent des zones de pêches historiques et des zones de relevés de recherche scientifique de Pêches et Océans Canada (MPO) qui fournissent des informations pour l'évaluation des ressources halieutiques canadiennes. L'industrie de la pêche pourrait se voir interdire l'utilisation d'engins entrant en contact avec le fond dans les zones marines protégées ayant des objectifs de conservation définis pour des composantes benthiques ou pour des raisons de fermetures liées à la conservation dans les zones benthiques vulnérables. Dans de nombreuses régions du MPO et pour plusieurs décennies, des relevés scientifiques utilisant des engins entrant en contact avec le fond marin ont été menés dans des zones qui ont été récemment définies comme étant protégées. Les données tirées de ces levés sont le fondement d'évaluations d'espèces précises et des écosystèmes qui ont été utilisées pour déterminer les composantes valorisées de l'écosystème et les zones benthiques vulnérables qui font actuellement l'objet de définition par le gouvernement du Canada.

La Gestion des océans du MPO a demandé un avis sur les conditions dans lesquelles des relevés de recherche scientifique avec des engins entrant en contact avec le fond peuvent être autorisés pour échantillonner dans des zones protégées ayant des objectifs de conservation définies pour des composantes benthiques. Avant d'autoriser des relevés de recherche scientifique avec des engins en contact avec le fond dans ces zones, une évaluation de l'impact des activités sur les objectifs de conservation définis et de l'importance d'inclure ou d'exclure les zones protégées dans les protocoles de relevés scientifiques est requise. Il convient de savoir dans quelle mesure les activités des relevés de recherche scientifique actuelles devront être adaptées afin d'atténuer les dommages causés par les chaluts mobiles entrant en contact avec le fond, ou par d'autres activités de levés scientifiques similaires, lors de l'échantillonnage dans

les zones protégées ayant des objectifs de conservation définies pour des composantes benthiques.

Les répercussions des relevés scientifiques dans les zones benthiques vulnérables et à l'importance de la zone protégée quant à l'intégrité des séries chronologiques historiques des relevé scientifiques seront propres à chaque cas. La décision d'autoriser, ou non, les relevés scientifiques avec des engins en contact avec le fond dans ces zones protégées et dans les zones benthiques vulnérables revient à la Gestion des océans du MPO. Pour faciliter ce processus décisionnel, le Secteur des sciences du MPO propose d'élaborer un cadre national avec un ensemble de critères d'évaluation qui peut être appliqué de façon uniforme dans l'ensemble du Canada, afin d'évaluer l'impact d'activités scientifiques existantes et proposées sur les composantes valorisées de zones protégées et des zones benthiques vulnérables, et afin d'évaluer la valeur des séries chronologiques relevant des plans et des protocoles des relevés scientifiques qui comprennent de l'échantillonnage dans ces zones protégées.

Objectifs

Les objectifs de la réunion d'examen scientifique par les pairs consistent à élaborer un cadre qui peut être utilisé pour évaluer les répercussions des relevés scientifiques dans les zones protégées et les zones benthiques vulnérables par rapport à la valeur de l'information écosystémique des relevés scientifiques. L'élaboration du cadre permettra de tirer profit des évaluations d'études de cas précises afin d'assurer la faisabilité et la pertinence du cadre. Plus particulièrement, la réunion servira à examiner :

- l'élaboration de descripteurs des caractéristiques des composantes benthiques importantes qui sont vulnérables aux engins en contact avec le fond; ces descripteurs pourraient comprendre la sensibilité aux perturbations (la structure), la mobilité, la résilience, la durée de génération, etc.;
- l'élaboration de critères pour évaluer l'échelle et la portée des répercussions d'activités scientifiques (par exemple, les proportions des zones protégées à risque d'être touchées, la fréquence des relevés, le caractère saisonnier des relevés, le type d'engin utilisé) y compris sur la réalisation des objectifs de conservation;
- l'élaboration de critères pour évaluer les conséquences d'exclure ou de modifier les protocoles et conceptions des relevés quant à l'intégrité de la série chronologique sur les composantes de l'écosystème étudiées, y compris des composantes de l'écosystème et de zones benthiques d'importance dans la zone protégée, et la fiabilité des avis pour les pêcheries;
- les directives pour l'application du cadre dans des cas particuliers

Publications prévues

- Rapport d'avis scientifique
- Comptes rendus
- Documents de recherche

Participation prévue

- Pêches et Océans Canada (MPO) (Secteurs des sciences des écosystèmes et des océans, Gestion des écosystèmes et des pêches)
- Milieu universitaire
- Experts invités

ANNEXE III. ORDRE DU JOUR

Heure	Objet	Responsable
Mardi 16 janvier 2018		
9 h à 9 h 30	Accès à la salle de réunion	
9 h 30 à 10 h	Mot de bienvenue, introduction, examen des points du mandat, ordre du jour	Co-présidents
10 h à 10 h 50	Aperçu des politiques et de la législation en matière de conservation, des autorités de délivrance de permis et des cadres d'évaluation	Paul Macnab
10 h 50 à 11 h	Pause	
11 h à 12 h 15	POINT 1 DU MANDAT : descripteurs des caractéristiques des composantes benthiques importantes qui sont vulnérables aux engins de fond – discussion, questions	Hugues Benoît Tous
12 h 15 à 13 h 15	Pause repas	
13 h 15 à 15 h	POINT 1 DU MANDAT (suivi au besoin) POINT 2 DU MANDAT : critères d'évaluation de l'échelle et de la portée des répercussions de l'activité scientifique, notamment sur la réalisation des objectifs de conservation – discussion, questions	Tous Hugues Benoît Tous
15 h à 15 h 20	Pause	
15 h 20 à 16 h 50	POINT 2 DU MANDAT : suite de la discussion	Tous
16 h 50 à 17 h	Résumé de la première journée, activités du jour 2	Co-présidents
Mercredi 17 janvier 2018		
Heure	Objet	Responsable
9 h à 9 h 15	Résumé du jour 1, questions en suspens du jour 1	Co-présidents
9 h 15 à 12 h 15	POINT 3 DU MANDAT : critères d'évaluation des conséquences de l'exclusion ou de la modification des protocoles de relevé – discussion, questions	Hugues Benoît Tous
12 h 15 à 13 h 15	Pause repas	
13 h 15 à 15 h	Examen de l'ébauche du cadre	Tous
15 h à 15 h 20	Pause	
15 h 20 à 16 h 50	Suite de l'examen et de l'élaboration de l'ébauche du cadre – application de l'étude de cas	Tous
16 h 50 à 17 h	Résumé du jour 2, activités du jour 3	Co-présidents
Jeudi 18 janvier 2018		
Heure	Objet	Responsable
9 h à 9 h 15	Résumé du jour 2, questions en suspens du jour 1	Présidence
9 h 15 à 10 h 30	Suite de l'examen de l'ébauche du cadre – application de l'étude de cas	Tous
10 h 30 à 10 h 45	Pause	
10 h 45 à 12 h 15	Examen, révision de l'ébauche du texte de l'avis scientifique	Tous
12 h 15 à 13 h 15	Pause repas	
13 h 15 à 15 h 45	Examen, révision de l'ébauche du texte de l'avis scientifique	Tous
15 h 45 à 16 h	Récapitulation de la réunion, prochaines étapes	Co-présidents